



9 novembre 2021

(21-8492)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

**RESTRICTIONS APPLIQUÉES PAR LE PANAMA CONCERNANT LA PROCÉDURE
PERMETTANT DE RÉTABLIR L'ACCÈS AU MARCHÉ DES POMMES DE
TERRE ET DES OIGNONS PÉRUVIENS (PCE N° [512](#))**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE PÉROU

*Corrigendum**

La communication ci-après, reçue le 8 novembre 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Pérou.

Le document G/SPS/GEN/1938/Rev.1 a été distribué par erreur et doit par conséquent être considéré comme nul et non avenu.

* En espagnol et en français seulement.